

Avis adopté

Séance plénière du 14 mars 2023

Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique

Déclaration du groupe Associations

Il est des phénomènes dont parfois, nous ignorons la corrélation directe. Sans doute, étions-nous nombreuses et nombreux à minorer les enjeux cruciaux entre inégalités de genre et crises climatiques, au début de ces travaux.

Cela donc été un cheminement long et passionnant au cours de cet avis que de mesurer l'ampleur de cette réalité, déjà dite ici : le changement climatique et les dégradations de l'environnement impactent différemment et plus les femmes que les hommes et elles sont, à la fois, premières victimes des crises climatiques et pourtant actrices majeures de la lutte contre le réchauffement climatique.

Bien sûr, depuis 2015 l'égalité femmes/ hommes figure parmi les Objectifs de développements durable (ODD) fixés par l'ONU et nombre de textes comme ceux de l'OMS en 2016, de l'UNICEF en 2020, ou plus récemment de l'OCDE en 2021, ont alerté sur cette injustice. Ainsi l'égalité entre les femmes et les hommes s'est peu à peu imposée comme facteur clé de la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité. La France est apparue active dans ce mouvement. L'Accord de Paris de 2015 soulignait « l'importance de briser les silos et de développer des solutions permettant à la fois de limiter les impacts climatiques et de rééquilibrer les relations de pouvoir de genre ». Elle a aussi été motrice dans la formation de coalitions d'actions sur femmes et justice climatique, au G7 de 2019 ou au Forum Génération Égalité en 2021.

A ces occasions, notre pays a même consacré le terme de « diplomatie féministe ».

Mais la question du genre en ce cas reste sujet mineur ou négligé. Pourtant, ce qui a été très appréciable au cours de cet avis et qui illustre la marque de fabrique du CESE, c'est la curiosité commune à tous les membres de la DDFE pour comprendre, apprendre, décrypter ensemble, sans céder aux clivages parfois dictés par la sémantique.

Par exemple, les concepts d'écoféminisme, de diplomatie féministe se sont dépouillés de tout préjugé idéologique pour nous révéler leur pertinence et leur ambition à concilier priorités écologiques, égalité entre les femmes et les hommes et justice sociale, qu'elle soit nationale ou internationale. L'usage de l'arpentage, méthode héritée de l'éducation populaire, a ainsi permis aux membres de la délégation de s'acculturer aux enjeux et concepts de façon originale, ludique et efficace.

Autre originalité de cet avis : sa forme. Le groupe des associations souhaite souligner cette audacieuse proposition qui s'avère particulièrement efficace. Ici la forme ne l'emporte pas sur le fond, elle se met à son service. Elle valorise des préconisations qui s'inscrivent logiquement dans la continuité d'avis précédents, participant à la construction d'une forte identité féministe et écologiste de notre institution.

Enfin et surtout, sur le fond, cet avis a conforté la nécessité incontournable du monde associatif. Au cours des auditions, de nombreuses personnes absolument formidables ont été entendues – et parmi elles beaucoup de femmes – voix de ces millions d’associations que notre groupe représente avec honneur et qui œuvrent inlassablement à préserver notre monde.

Le groupe des associations a voté en faveur de cet avis et souhaite souligner deux préconisations que nous estimons majeures :

→ Renforcer les financements pour les associations qui œuvrent à la réduction des inégalités dans le monde, en faisant que l’Aide Publique au Développement remplisse les critères d’égalités femmes/hommes à hauteur de 85 % ;

→ Renforcer la représentation des femmes dans les institutions nationales et internationales liées à ces thématiques pour leur permettre d’être des actrices centrales dans la transition écologique. Elles le sont déjà dans l’ombre, accordons-leur de poursuivre ce juste combat dans la reconnaissance.

Le groupe des associations tient enfin à saluer le travail de la délégation aux Droits des femmes et à l’Égalité et en particulier les rapporteurs de cet avis, Mme Aminata Niakaté et M. Antoine Gatet, ainsi que les administratrices de la délégation, Mmes Katherine Auberty et Ségolène Aubry-Bloch.